



Source: Louis-Pierre Cossette

Éditorial LA CULTURE DU VIOL

L'équipe nationale de l'ASSÉ

Pourquoi cette campagne?

Eh bien, nous ne pensons pas vous apprendre grand-chose avec la déclaration suivante: cette dernière année a été bien chargée en visibilité médiatique pour des enjeux qui découlent directement de la culture du viol. D'abord, la situation de crise des femmes autochtones de Val d'Or, puis les agressions dans les résidences de l'université Laval, suivies de l'Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU), en passant par les consultations de la ministre de l'éducation supérieure Hélène David et par le futur projet de loi visant à encadrer et prévenir les violences sexuelles sur les campus, il est clair que notre campagne s'engage à partir d'un momentum socio-politique déjà construit et de grande

envergure. Ce constat nous porte à deux conclusions: d'abord, le moment est des plus opportuns dans la perspective d'obtenir des gains concrets, et ce faisant, il nous faudra redoubler d'efforts. C'est d'ailleurs en ce genre de période qu'il est des plus primordial que l'ASSÉ joue un rôle décisif comme actrice politique, puisque traditionnellement, ce n'est pas l'État laissé à lui-même qui s'attaque à ce phénomène social qu'est la culture du viol - ou quand il le fait, il s'arrête à sa surface. Pourtant, il s'agit bien d'un problème dont les répercussions sont immensément destructrices envers les femmes et personnes trans, en particulier lorsqu'elles sont racisées,

« Il est clair que notre campagne s'engage à partir d'un momentum socio-politique déjà construit et de grande envergure. »

autochtones et/ou neuro-atypiques. À nous de le rappeler!

La campagne de l'ASSÉ

Pour l'année 2017-2018, l'ASSÉ a déterminé que ses efforts seraient décuplés pour propager sa campagne sur la culture du viol dans les établissements postsecondaires. D'abord, l'ASSÉ revendique la restructuration des politiques contre le harcèlement et les violences sexuelles ainsi que du processus de dénonciation. L'objectif commun de cette restructuration se doit d'être l'amélioration du soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires. Malheureusement, ces mesures d'aide ont été fortement touchées par les coupures du gouvernement provincial, c'est pourquoi cette campagne est vue dans une perspective de réinvestissement massif au financement des cégeps et universités.

Dans cette optique, l'ASSÉ s'est

SUITE EN PAGE 2, VOIR « ÉDITORIAL »

Dans ce numéro

- p.1 La culture du viol
- p.3 Comment s'impliquer?
- p.4 A-t-on vraiment le droit de dire non?
- p.5 Autopsie d'une couverture médiatique : comment l'aveuglement crée un préjudice raciste
- p.6 Les violences sexuelles sur les campus : Quels progrès?
- p.7 Politiques sur les violences sexuelles dans les établissements postsecondaires : enjeux et perspectives
- p.8 Pallier le manque d'aide aux victimes

SUITE DE LA PAGE 1: « ÉDITORIAL »

positionnée pour l'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles, qui assureraient aussi une collaboration avec les CALACS, et ce, sur tous les campus. Ces actions apporteraient un soutien plus que nécessaire à toute survivante qui en ferait la demande. D'une manière encore plus proactive, la mise en place d'une éducation sexuelle féministe, diversifiée, anti-oppressive et nonhétérosexiste¹ dès l'école primaire permettrait d'améliorer la situation pour tous les étudiants et toutes les étudiantes, ainsi que l'ensemble de la société.

Il est également très important de garder en tête que cette campagne se doit d'être réalisée dans un contexte féministe intersectionnel², car la culture du viol touche particulièrement les femmes racisées. Ainsi, l'ASSÉ appuie le mouvement pour la vie des noir-e-s, les femmes autochtones assassinées ou disparues et le mouvement trans, car il est

impossible de séparer ces enjeux de ceux des violences sexuelles. Dans un même ordre d'idée, les personnes en situation de handicap et/ou neuro-atypiques font également partie des personnes victimes de violences sexuelles, considérant qu'elles seront plus souvent en situation de vulnérabilité face à des agresseurs potentiels. Il en est de même pour les étudiantes étrangères et les étudiants étrangers, tout comme les membres de la diversité sexuelle.

« Malheureusement, ces mesures d'aide ont été fortement touchées par les coupures du gouvernement provincial. »

Aussi, toutes les personnes survivantes qui ont subi des violences sexuelles en effectuant des stages au cours de leur programme d'études devraient avoir droit à du soutien de la part de leur association étudiante. Qui plus est, des pressions doivent être effectuées face aux institutions postsecondaires pour que ces personnes soient considérées comme des étudiants et étudiantes à part entière, et ainsi, pour que des ressources adaptées soient mises à leur disposition.

L'importance de la mobilisation

L'ASSÉ considère qu'un mouvement contre les violences sexuelles est de mise, et la mobilisation sera ainsi un outil très important dans cette campagne annuelle. Les différentes campagnes, telles que "Ni viande ni objet" et "Sans oui c'est non" ont malheureusement été récupérées de manière opportuniste par les dirigeants et dirigeantes des institutions publiques qui, au lieu d'engager de réels changements pour les personnes survivantes, ont plutôt utilisé ces campagnes pour valoriser leur image face aux accusations d'inaction auxquelles ils et elles faisaient face, jetant ainsi les victimes dans l'oubli. La campagne annuelle sera donc construite sur des structures solides qui englobent toute la

population, sans exception. Dans le même sens que nos demandes, une conjoncture politique avec des projets de loi sur les violences sexuelles et d'autres actions concrètes seront mises de l'avant. Il y aura donc une aide réelle offerte aux personnes survivantes. Il a aussi été décidé que les femmes des comités féministes des associations étudiantes se doivent d'être mises de l'avant cette année. Leur implication, soit dit-en passant très importante, se doit d'être favorisée. Pensons aussi à la diversité des idées et prises de décisions qui se doit d'être aussi favorisée pour amener un vent de fraîcheur au sein des associations étudiantes membres de l'ASSÉ. Tout ceci assurera une relève active et diversifiée pour un avenir prospère de l'association.

Dans cette édition de l'Ultimatum, plusieurs enjeux, discutés plus tôt cette année, seront abordés plus en détail, incluant l'implication des membres, en particulier celle des femmes, au sein des associations étudiantes, l'importance et les conséquences des initiations et partys de la rentrée, et le traitement médiatique et le racisme des agressions à l'Université Laval au cours de la dernière année. Ce sera suivi d'une critique des politiques de dénonciation offertes aux victimes d'actes de violence, qui ont notamment été étudiées lors de l'enquête au Cégep de Drummondville pour une Politique de Gestion des Plaintes (CDPGP), une recherche qui a été développée par un groupe d'étudiants et d'étudiantes du Cégep de Drummondville. Pour terminer, le rôle des CALACS sur les campus postsecondaires sera abordé, avant de conclure avec une brève explication de ce qu'est l'ASSÉ.

1 Qui se définit par un sexisme basé sur des idéaux et valeurs hétérosexuel-le-s.

2 L'intersectionnalité englobe toutes les formes de domination et/ou de discrimination et les intersections entre ces formes d'oppression.

L'ULTIMATUM EST PRODUIT PAR LE CONSEIL DE COORDINATION DE L'ASSÉ, SES COLLABORATRICES ET SES COLLABORATEURS. IL EST MONTÉ AVEC LE LOGICIEL LIBRE SCRIBUS ET IMPRIMÉ PAR LES TRAVAILLEUSES SYNDIQUÉES DE HEBDO LITHO.

Rédaction : L'équipe nationale de l'ASSÉ, Mireille Allard, Krystelle Bahl, José-Frédérique Biron, Véronique Pronovost, L'équipe de l'enquête CDPGP, Fridoline Bédard

Révision : Mireille Allard, Alexandre Huot, Geneviève Jacob, Trycia Lanthier, Guillaume Néron

Graphisme : François Desroches

Photos : Louis-Pierre Cossette, Louis-Marie Beher, Maude Bergeron, Comité Femmes Université Laval, Debout LaSylvie, Enquête CDPGP, ESSIMU

Tirage : 11 000 exemplaires

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives Nationale du Québec : ISSN 61999

Pour nous joindre : journalultimatum@gmail.com

Tu veux t'impliquer?

Rejoins un des comités de l'ASSÉ!

- Femmes
- Information
- Anti-Raciste
- Recherche et Affaires Académiques
- Diversité des orientations et des identifications sexuelles et des genres
- Luttes Sociales
- Formation
- Légal
- Journal
- Mobilisation

COMMENT S'IMPLIQUER?

Mireille Allard, étudiante en travail social

À son dernier congrès, l'ASSÉ s'est dotée d'une campagne annuelle audacieuse afin de lutter contre la culture du viol et les violences sexuelles. Pour faire de cette campagne un succès, il est essentiel que les étudiantes et étudiants se l'approprient et militent localement afin de porter son message et ses revendications.

Dans le cadre de cette campagne féministe, de nombreux moyens d'implication semblent se dessiner. En plus des associations étudiantes, qui sont une base constante de mobilisation, les comités féministes occuperont une place importante dans l'organisation de la lutte locale. Ces comités, généralement non mixtes, pourraient faciliter l'implication des femmes en leur offrant un espace de discussion et d'action qui se veut le plus respectueux et sécuritaire possible.

D'abord, une association étudiante est en quelque sorte un syndicat étudiant, qui regroupe l'ensemble des étudiants et étudiantes d'un même milieu. Il peut s'agir d'un cégep, d'une université, ou encore d'un département ou d'une faculté universitaire. Celle-ci a pour but d'unir ses membres et de défendre leurs intérêts, notamment sur les plans politique, environnemental, social, culturel et pédagogique. Elle atteint ces objectifs, entre autres, en organisant des événements socioculturels, en défendant les droits de ses membres auprès de son administration locale et en posant des actions à caractère social ou politique.

« Pour faire de cette campagne un succès, il est essentiel que les étudiantes et étudiants se l'approprient et militent localement afin de porter son message et ses revendications. »

Les associations étudiantes sont généralement construites autour d'un principe de démocratie directe. Ainsi, même si un

conseil exécutif ou un conseil d'administration y est élu pour en assurer la gestion au quotidien et coordonner certains dossiers, c'est l'assemblée générale qui en est l'instance suprême. L'implication à ces deux niveaux est donc essentielle pour assurer leur bon fonctionnement et leur permettre de s'approprier localement la campagne contre les violences sexuelles portée par l'ASSÉ au niveau national.

Toutefois, dans le cadre de cette campagne qui touche particulièrement les femmes, il est important pour les hommes de leur laisser la place qui leur revient. En effet, dans les associations étudiantes, certaines fonctions et tâches sont plus valorisées et donnent plus de visibilité que d'autres, et on constate souvent qu'elles sont majoritairement occupées par des hommes : porte-parole, coordination des affaires sociopolitiques, coordination des affaires internes ou externes... Pendant ce temps, les femmes sont reléguées à des rôles tout aussi essentiels, mais beaucoup moins valorisés : secrétariat, organisation de la logistique, préparation de textes ou d'argumentaires... bref, des rôles invisibles! Or, plus que jamais, il est temps, avec cette campagne féministe, d'inverser cette tendance : d'inciter les femmes à prendre la parole, à prendre en charge la mobilisation, à tisser des liens avec des groupes externes, pendant que les hommes laissent la place aux femmes et s'occupent plutôt de la logistique et des autres rôles moins visibles.

En parallèle, les comités femmes prendront également beaucoup d'importance. Il peut d'abord s'agir d'un espace pour se regrouper entre femmes et partager son vécu tout en s'apportant du réconfort. Ces comités peuvent également organiser des événements ou des

campagnes de mobilisation de manière autonome, ce qui peut aider des femmes à prendre leur place et à s'empowerer, en profitant de cet espace d'organisation éloigné des dynamiques de genres, dynamiques trop souvent oppressives.

En plus des comités féministes, de nombreux comités y sont généralement présents¹ afin d'aider à la mobilisation d'un campus et n'attendent qu'à être investis : comités à la mobilisation, comités environnementaux, comités journal, ou encore des comités assurant la gestion d'un café étudiant sur les campus. D'autres, de la même façon que les comités femmes, sont souvent non mixtes: il peut s'agir d'un comité regroupant les étudiantes et étudiants racisé-es ou venant de l'international, ou encore d'un comité de la diversité des orientations et des identités sexuelles et des genres (DOISG). Tous ces comités sont généralement subventionnés par l'association étudiante, et ils lui sont souvent complémentaires. Par exemple, le comité à la mobilisation et le comité journal permettent d'informer les membres des décisions prises en assemblée générale et des actions menées par l'association étudiante ou les autres comités.

Ainsi, les moyens de s'impliquer dans la lutte sont multiples : que ce soit en participant aux assemblées générales de son association étudiante, en s'impliquant dans un comité ou dans le conseil exécutif de son association ou en prenant part à des actions politiques, c'est la mobilisation de chacun et chacune d'entre nous qui permettra à la campagne contre les violences sexuelles de prendre vie et qui pourrait permettre à certaines revendications d'être mises en place!



Source: Louis-Marie Beher

A-T-ON VRAIMENT LE DROIT DE DIRE NON?

Krystelle Bahl, étudiante en études littéraires

Les rentrées scolaires des dernières années ont été marquées par de nombreux scandales médiatiques liés à la culture du viol lors des initiations. Force est de constater que les activités d'intégration, censées être conviviales et accueillantes pour tous et toutes, sont souvent le lieu d'une pression sociale exercée sur les nouveaux étudiants et, surtout, les nouvelles étudiantes.

« Et n'oubliez pas : vous avez toujours le droit de dire non... mais on préférerait que vous disiez oui! »

Je ne suis certainement pas la seule à avoir déjà entendu cette phrase lors de mes initiations au cégep. Et sur le coup, j'admets avoir ri en l'entendant : en effet, quel party ennuyeux ce serait, si tout le monde refusait de participer aux activités! Il faut que les gens s'impliquent, après tout, pour que ce soit amusant!

S'amuser, ce devrait effectivement être le but premier des initiations. À vrai dire, tous les étudiants et toutes les étudiantes devraient pouvoir avoir du plaisir lors de ces activités d'intégration. Or, comment permettre à tout le monde de vraiment profiter de ces festivités dans une société où persistent les inégalités entre les genres? Il est évident que si l'on ajoute aux problèmes sociaux déjà existants une combinaison d'éléments tels qu'une grande quantité d'alcool, un lieu isolé dans le fond des bois et une pression d'intégration, ils ne peuvent que s'accroître si on ne prend aucune précaution de sensibilisation.

La phrase citée plus haut l'exprime assez bien : il y a depuis longtemps un problème lié au consentement dans le milieu des initiations, et celui-ci ne peut que contribuer au renforcement des inégalités sexistes. Loin de moi l'idée de prétendre que les activités d'intégration des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes devraient disparaître : la source du problème n'est pas là. Le contexte festif ne fait qu'accroître des manifestations déjà bien visibles du patriarcat.

En effet, lorsque l'on considère qu'une femme sur trois a été victime d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de seize ans, qu'une femme sur sept est agressée sexuellement au moins une fois par son

conjoint et que 90% des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police¹, on ne s'étonne qu'à moitié lorsqu'éclatent des scandales à chaque rentrée dans les médias.

Et chaque fois, pourtant, ces manifestations de la culture du viol sont qualifiées « d'incidents isolés ». Ainsi, les chants d'initiation pro-viol à la Sauder School of Business en Colombie-Britannique en 2013², le thème « des pimps et des putes » des initiations en communication de l'UQAM la même année³ et le slogan « Sans oui, c'est mieux » à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal en 2016⁴ seraient tous des cas « isolés ». Ces exemples d'humour douteux ne sont pas, en eux-mêmes, des agressions sexuelles, dira-t-on. À cela je répondrai : peut-être, mais ne créent-ils pas un contexte particulièrement favorable aux abus?

Bien sûr, j'ose croire que les slogans pro-violés rapportés dans les médias ces dernières années étaient le résultat de mauvaises blagues, et non le reflet des convictions profondes des individus les ayant proférés. Mais de quel droit ces étudiants, qui sont généralement des garçons, se permettent-ils de rire d'une situation dont ils ne sont certainement pas les principales victimes? Au final, les étudiantes de première année ont souvent affaire à une situation où des étudiants plus âgés qu'elles et en position d'autorité se permettent de rire d'un problème social qui ne les touche que peu, tout en prétextant que ceux et celles qui ne trouvent pas cela drôle sont plates. Cela crée un climat où les étudiantes craignent davantage de participer aux activités d'intégration tout en s'y sentant contraintes. Cette problématique affecte plus particulièrement celles, trop nombreuses, qui sont déjà des survivantes d'agressions sexuelles. C'est aussi très difficile pour les étudiants et étudiantes de

l'international, puisqu'ils et elles ne connaissent à peu près personne à leur arrivée et subissent donc doublement la pression de plaire pour se créer un cercle social.

Que faire, alors, pour limiter les dégâts, sans pour autant « serrer la vis » sur l'alcool? La Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke m'apparaît comme un exemple à suivre. En 2016, leur Comité féministe a travaillé d'arrache-pied : sensibilisation des comités organisateurs, formations aux bénévoles offertes par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrie, mise de côté des activités d'intégration à caractère sexuel, patrouilles des membres du comité sur le campus et accompagnement sécuritaire des personnes éméchées en fin de soirée. Tout un tas d'initiatives a été mis en place afin que chacun et chacune puissent profiter des activités sans crainte.

Rappelons enfin que, pour toute personne ayant besoin de soutien aux suites d'une agression survenue sur un campus (ou ailleurs), les CALACS offrent une ligne d'écoute sur leurs heures d'ouverture et des thérapies à plus long terme pour les victimes.

1. Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, « Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle », 2007
2. FOREST, Annick, « Chant d'initiation pro-viol: UBC veut changer la culture universitaire », 17 septembre 2013
3. NADEAU, Alexandra, « Les initiations en communication à l'UQAM font polémique », 10 septembre 2013,
4. ELKOURI, Rima, « Pour en finir avec la culture du viol », 27 septembre 2016



Source: Les folies passagères - Maude Bergeron

AUTOPSIE D'UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE : COMMENT L'AVEUGLEMENT CRÉE UN PRÉJUDICE RACISTE

José-Frédérique Biron, étudiante en sciences politiques

Dans la nuit du 14 au 15 octobre 2016, des femmes résidant dans les résidences du Pavillon Alphonse-Marie-Parent à l'Université Laval se sont fait agresser sexuellement dans leur logement, le ou les agresseurs s'y étant introduit par effraction. À la suite de cet événement, des actions furent menées par des étudiantes de l'Université Laval en solidarité avec les survivantes afin de dénoncer ces violences, culminant en un rassemblement devant le pavillon en question.

Cela fait maintenant plusieurs mois qu'ont eu lieu les agressions sexuelles aux résidences du pavillon Parent de l'Université Laval. Les événements ont été couverts en long et en large, que ce soit par rapport au déroulement de l'enquête, des opérations policières, de l'inaction de l'administration universitaire lavalloise, ou encore par rapport aux actions effectuées en solidarité avec les survivantes. Mais une chose ne semble pas avoir été abordée, et cela apparaît particulièrement tendancieux : c'est le fait que dans les médias, aucune mention n'a été faite par rapport au fait que ces résidences sont habitées en grande majorité par des étudiantes étrangères et des étudiants étrangers. Il apparaît donc fort probable que de nombreuses survivantes de ces agressions soient des étudiantes étrangères.

étudiantes mettent fin à leur vie et où des barrières anti-suicide ont été mises en place sur les toits et les balcons. Une aide et une prise en charge massive en amont plutôt qu'en aval seraient donc sans aucun doute nécessaires pour ces populations étudiantes afin de les inclure dans la communauté universitaire, de les renseigner sur les ressources qui sont mises à leur disposition, etc. Ainsi, être victimes d'agression sexuelle, dans leur propre domicile, ne fait que contribuer davantage à l'isolement social qu'elles vivent en tant qu'étudiantes étrangères.

Deuxièmement, le traitement médiatique de cette affaire démontre un double standard plus qu'évident : alors que les hommes recherchés pour ces actes ont été maintes fois

à l'égard des personnes de couleur (hommes comme femmes), ce discours médiatique va également avoir un effet amplificateur de la culture du viol contre les femmes de couleur. Celles-ci seront ainsi encore plus exotisées qu'elles ne le sont déjà à cause du racisme, intensifiant les stéréotypes sexuels et racistes dans lesquels elles sont catégorisées, en faisant du coup des victimes potentielles de choix pour des prédateurs.

Il faut également ajouter que les femmes racisées hésitent bien souvent à dénoncer les préjudices sexuels qu'elles ont subis. En effet, statistiquement, la majorité des victimes connaissent leur agresseur. S'il est difficile pour n'importe quelle femme de dénoncer quelqu'un qu'elles connaissent, il est d'autant plus difficile pour les femmes racisées de le

faire, puisqu'en plus des entraves que toutes les femmes doivent affronter (blâme de la victime, remise en question de leur vécu, etc.), elles doivent faire face à des préjugés racistes face à leur communauté. Il est en effet très fréquent de lire ou d'entendre des jugements effectués sur des communautés culturelles entières à partir du traitement réservé par seulement un ou quelques-uns de ses individus à l'égard des femmes de leur communauté. Malheureusement, lorsqu'une femme racisée dénonce les agressions sexuelles qu'elle a subies aux mains d'un homme de sa communauté, bien trop



Source: Comité Femmes Université Laval

Mais pourquoi cette précision est-elle importante? Pour plusieurs raisons, la première étant que les étudiantes étrangères ont moins de ressources vers lesquelles se tourner que les étudiantes québécoises. En effet, plusieurs d'entre elles font le choix d'habiter sur le campus puisqu'elles ne connaissent personne à leur arrivée à Québec et connaissent plus ou moins les démarches à faire pour se loger autrement. Il ne serait donc pas surprenant que ces jeunes femmes aient une connaissance limitée des ressources d'aide qui sont à leur disposition, voire de leurs droits. De plus, ces étudiantes, puisqu'étrangères, vivent de l'isolement social auquel les étudiantes québécoises n'ont pas à faire face étant donné la proximité de leur famille. Il semble d'ailleurs important de rappeler que les résidences universitaires, dont celle du Parent, sont malheureusement connues pour être des endroits où de nombreux étudiants et de nombreuses

décrits comme des hommes racisés, la forte probabilité que les victimes soient des femmes étrangères n'a jamais été évoquée. À cause du silence journalistique, la population a de fortes chances de s'imaginer que les victimes sont des femmes blanches, mais que les agresseurs sont des hommes racisés, ce qui risque d'exacerber les stéréotypes racistes et le sentiment raciste qui flotte dans la population québécoise. Cela va accroître les croyances selon lesquelles les femmes blanches se font agresser par des hommes racisés, argument souvent repris par des groupes d'extrême droite pour justifier leur existence, en plus de contribuer à rendre invisibles les violences vécues par les femmes racisées. Or, la culture du viol, bien que s'attaquant à toutes les femmes, s'attaque de manière discriminatoire à certaines d'entre elles, notamment aux femmes racisées, entre autres à cause du racisme prévalent dans nos sociétés. Ainsi, en plus d'amplifier le racisme

souvent, cela constitue une confirmation des préjugés de nombre d'individus racistes. Ainsi, afin de ne pas faire le jeu de ces individus, les femmes racisées décident souvent de ne pas en parler, gardant du coup l'omerta par rapport à leurs agressions.

C'est le féminisme intersectionnel, c'est-à-dire se situant à l'intersection des différentes oppressions vécues par ces femmes, qui nous permet de comprendre leur vécu ainsi que leur dilemme à l'aune du croisement de l'oppression patriarcale et de l'oppression raciste. C'est avec cette compréhension qu'un mouvement de lutte contre les violences sexuelles réellement inclusif peut prendre place. Il serait sans aucun doute bénéfique que les médias reconnaissent, dans le cadre de la couverture médiatique de tels événements, l'oppression supplémentaire que vivent les victimes de ces agressions, plutôt que de l'invisibiliser.

LES VIOLENCES SEXUELLES SUR LES CAMPUS : QUELS PROGRÈS?

Par Véronique Pronovost, doctorante en science politique

Depuis la vague de dévoilements du mouvement #AgressionNonDénoncée, l'incident du « stickergate¹ » et la médiatisation de certains cas de violences sexuelles, les établissements postsecondaires semblent avoir modifié leurs discours. En effet, depuis 2014-2015, les maisons d'enseignement supérieur nous assurent qu'elles appliquent la tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles, en plus d'encourager fortement la dénonciation au sein de leurs instances internes. Qu'en est-il vraiment?

Les politiques de dénonciation : Des changements qui tardent

D'abord, il n'existe aucune uniformité en ce qui a trait aux services offerts aux étudiantes victimes de violences sexuelles. Dépendant du campus sur lequel l'étudiante se trouve, celle-ci aura accès à plus ou moins de services. Par exemple, plusieurs campus n'ont toujours pas de bureau contre le harcèlement et les femmes victimes de violences sexuelles seront *chanceuses* si on leur offre un accompagnement avec une ressource spécialisée. Le processus de dénonciation et la manière dont les plaintes sont traitées sont donc à géographie variable.



Source: Debout LaSylvie

Certains éléments sont cependant communs à l'ensemble des établissements du réseau, car ils dépendent de législations fédérales sur la vie privée qui transcendent le pouvoir des administrations locales. C'est notamment le cas avec la confidentialité. Par exemple, lorsqu'une victime dénonce son agresseur et qu'elle obtient gain de cause, il est actuellement impossible pour elle de connaître la nature des sanctions imposées à l'agresseur. Aussi, les ententes de confidentialité que les universités font signer aux victimes qui choisissent de porter plainte les isolent en les empêchant de dévoiler les éléments relevant de leur plainte. Se faisant, les universités individualisent un enjeu collectif, notamment en empêchant les victimes de nommer ce qui leur est arrivé, mais aussi en les empêchant de se solidariser et d'entrer en contact les unes avec les autres. Globalement, la confidentialité, telle qu'elle est employée à l'heure actuelle, contribue grandement à maintenir l'image des institutions d'enseignement et à protéger l'anonymat des agresseurs.

La question des sanctions demeure également entière. À qui les administrations des établissements sont-elles redevables lorsqu'elles attribuent des sanctions aux agresseurs, si les victimes ne sont jamais mises au courant des dites sanctions? Qui est redevable de la justesse des sanctions? Et finalement, qui se préoccupe du bien-être des victimes une fois l'acte de violence perpétré?

Le processus judiciaire : Un processus inadapté

L'un des *conseils* les plus souvent reçus par les victimes de violences sexuelles est de s'adresser aux autorités policières et d'emprunter la voie judiciaire. Ayant moi-même vécu avec insatisfaction le processus de plainte interne de l'UQAM et après avoir reçu ce *conseil* à maintes reprises, j'ai consulté un avocat qui m'a fortement découragé d'emprunter cette voie. Celui-ci m'a expliqué que l'une des tactiques les plus communes, de la part de la partie adverse, était de faire tout ce qui était en son pouvoir afin que le dossier traîne en longueur et que la victime épuise ses ressources financières. Il m'a aussi confirmé qu'il était monnaie courante d'utiliser tous les éléments possibles pour discréditer les victimes et les déstabiliser à la barre, dont les troubles de santé mentale. Les exemples de cette dernière tactique sont facilement perceptibles dans l'espace public.

Il faut aussi savoir que les délais pour obtenir une date de procès sont actuellement d'environ deux ans et que l'accumulation de preuves tangibles dans les dossiers de crimes à caractère sexuel est particulièrement difficile. La notion de présomption d'innocence, bien qu'elle soit essentielle à l'État de droit, connaît des limites évidentes dans le cas des crimes à caractère sexuel, soit l'une des catégories de crimes les moins punis au Canada. Effectivement, seuls 3 cas de violences sexuelles sur 1000 se soldent par une condamnation. D'une part, cela démontre la confiance limitée que les victimes entretiennent à l'égard des organes judiciaires; le taux de dénonciation demeurant extrêmement faible, que ce soit au sein des établissements postsecondaires ou du système judiciaire. D'autre part, cela démontre l'incapacité du système judiciaire à recevoir et à traiter adéquatement les dossiers de violences sexuelles. Il n'y a qu'à penser au cas des femmes autochtones de Val-d'Or qui n'a débouché sur aucune arrestation, et ce, malgré l'attention médiatique, la présence de victimes prêtes à porter plainte et à témoigner ainsi que la conduite d'une enquête policière. Cela nous ramène à l'idée qu'une victime

doive littéralement être « parfaite² » afin d'être prise au sérieux, et encore...

Le processus judiciaire est donc semblable au système de dénonciation interne des établissements postsecondaires lorsqu'il ne prend pas en compte les besoins des victimes, qu'il oublie les humaines derrière les procédures et les politiques ainsi que lorsqu'il engendre plus d'anxiété, de frustration et de déceptions que de justice et d'apaisement.

L'engagement militant : Ou comment j'ai repris du pouvoir sur ma situation

Désabusée face à ce que les «voies officielles» avaient à m'offrir, j'ai décidé d'essayer autre chose : le militantisme. Au cours des deux dernières années, mon implication a pris diverses formes. Avec la peur au ventre, j'ai notamment pris la chance de médiatiser mon cas en dévoilant mon nom et mon visage ainsi que quelques éléments de mon histoire. J'ai aussi développé des revendications claires relativement à la réforme du processus de dénonciation interne et à la réception des plaintes au sein des établissements postsecondaires. Finalement, j'ai pris part à des conférences et à des activités de recherche sur le sujet des violences sexuelles sur les campus.

Si l'engagement militant n'est guère un remède contre les violences à caractère sexuel, il m'aura certainement permis de reprendre un certain sentiment de contrôle et de développer un agenda d'actions qui répondaient à mes besoins du moment. Le militantisme me redonne une voix et contribue à diminuer mon sentiment de honte par rapport à ce qui s'est produit.

Bien que mes attentes ne soient pas très élevées en ce qui a trait à la loi-cadre qui devrait être dévoilée à l'automne 2017, j'ose espérer que certaines des préoccupations soulevées par les étudiantes, les groupes de femmes victimes de violences sexuelles et les groupes de recherches tels que l'Enquête Sexualité Sécurité et Interactions en milieu universitaire (ESSIMU) seront prises en compte. Peu importe ce qu'il advient de cette loi, la discussion est entamée : continuons de nous faire entendre!

1. Le « stickergate » réfère au moment où la porte de six professeur-e-s de l'UQAM ont été la cible d'autocollants de la politique 16 sur le harcèlement sexuel.
2. Ainsi l'origine ethnique, la santé, les habitudes de vie de la victime et plusieurs autres facteurs sont à tort pris en compte lors du dépôt d'une plainte et de l'évaluation de la crédibilité de la victime.

POLITIQUES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES : ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'équipe de l'enquête CDPGP

L'enquête au Cégep de Drummondville pour une Politique de Gestion des Plaintes en matière de violences sexuelles (enquête CDPGP), effectuée par des finissants et finissantes en sciences humaines, a mis en lumière des faits troublants. Elle a toutefois réussi à amener des changements dans cet établissement.

En 2016, l'Enquête Sexualité Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) a révélé des résultats alarmants sur la présence des violences sexuelles en milieu universitaire. Malheureusement, aucune enquête de ce genre n'a été effectuée concernant le milieu collégial. C'est ce qui nous a incité-e-s à nous pencher sur ce sujet dans le cadre de notre épreuve synthèse de programme en sciences humaines. En outre, nous avons constaté que la politique en matière de violence et de harcèlement de notre établissement n'était pas particulièrement appropriée à la réalité étudiante. Conséquemment, nous avons collecté des données qui ont servi à rédiger un rapport de recommandations pour une meilleure politique de gestion des plaintes en matière de violences sexuelles.

« Près de 30% des victimes rapportent au moins une situation de violences sexuelles commise par une personne en position d'autorité. »

Malgré l'inspiration qu'a été pour nous l'enquête ESSIMU, il nous a toutefois été impossible d'atteindre le même niveau de rigueur méthodologique que celle-ci, notre échantillon étant beaucoup plus petit et la marge d'erreur étant en conséquence plus élevée. Néanmoins, nos résultats restent tout de même alarmants : seulement 4 % des répondants et répondantes disent avoir déjà consulté la politique en matière de violence et 14 % des étudiantes ont déjà subi des violences sexuelles commises par un autre membre de la communauté collégiale. Les auteurs de ces actes sont majoritairement d'autres étudiants (61,11 %), mais près de 30 %

des victimes rapportent au moins une situation de violences sexuelles commise par une personne en position d'autorité. De plus, les victimes ne savent généralement pas à qui s'adresser. C'est le cas d'environ 35 % des étudiants et étudiantes ayant subi des actes de violences sexuelles, qui disent ne pas avoir porté plainte pour cette raison.

Ces résultats ont été présentés lors d'une conférence organisée pendant une semaine consacrée à la présentation de thèmes liés aux sciences humaines. Ainsi, plusieurs étudiants et étudiantes ont pu y assister, de même que quelques membres du personnel. Des membres du CALACS local étaient également présentes et nous ont fortement encouragé-e-s dans notre démarche. En outre, une journaliste locale était sur place et a ensuite rédigé un article à ce sujet. Considérant la nature alarmante des résultats, la direction du cégep a réagi peu de temps après sa publication dans le journal local. Celle-ci a fait preuve de coopération afin de pouvoir rapidement améliorer la situation. En fait, peu de temps après la publication des résultats, notre rapport de recommandations et notre rapport de recherche ont été remis la direction. Puis, environ deux mois après la conférence dans laquelle nous avons présenté nos résultats, il a été annoncé qu'une nouvelle politique serait adoptée.

«Chaque établissement ne semble pas préparé adéquatement pour traiter les plaintes et de nombreuses lacunes sont présentes dans les politiques de chaque établissement étudié.»

Bref, les chiffres obtenus dans cette enquête appuient l'idée que la culture du viol est présente dans les établissements postsecondaires : le fait qu'on ne parle pas d'un sujet ouvertement, dans ce cas les violences sexuelles, ne signifie pas qu'il est inexistant. Aussi, l'étude comparative de diverses politiques n'a fait ressortir aucune « bonne » politique dans les cégeps du Québec.

Chaque établissement ne semble pas préparé adéquatement pour traiter les plaintes et de nombreuses lacunes sont présentes dans les politiques de chaque établissement étudié. Par exemple, notre rapport de recommandations suggère qu'une politique se doit d'être accessible, d'être gérée par une ou des personnes ressources qui sont là pour s'en occuper, et surtout, de protéger les victimes et de sanctionner les agresseurs. Par contre, une politique efficace n'est pas le seul élément pouvant faire diminuer l'occurrence des situations de violences sexuelles. De la sensibilisation est aussi nécessaire pour que les étudiantes et étudiants aient une meilleure

**POLITIQUE
GESTION PLAINTES
ENQUÊTE
CÉGEP DE DRUMMONDVILLE**

Source: Enquête CDPGP

compréhension d'enjeux tels que le consentement et les agressions sexuelles, deux sujets intrinsèquement liés.

Nous avons été surpris et surprises par la vitesse à laquelle le cégep a décidé de réagir et de faire adopter une nouvelle politique de gestion des plaintes. En effet, nous pensions qu'il s'agissait là d'un processus long et plus complexe. Ce qui s'est passé au Cégep de Drummondville prouve qu'il est possible de changer les choses dans les cégeps, et ce, rapidement. D'ailleurs, comme nous l'avons constaté dans notre recherche, tous les cégeps ont une politique de gestion des plaintes en matière de violences sexuelles qui reste à retravailler. Or, ce problème s'applique également aux établissements universitaires, comme l'a mis de l'avant le rapport ESSIMU. C'est pourquoi nous encourageons les initiatives similaires à notre enquête dans d'autres établissements postsecondaires, par exemple dans le cadre d'un cours où la rigueur méthodologique est de mise, pour pouvoir amener des changements à plus grande échelle.



Source: ESSIMU

CALACS

PALLIER LE MANQUE D'AIDE AUX VICTIMES

Fridoline Bédard, étudiante au cégep de Drummondville

La dénonciation des agressions sexuelles sur la majorité des campus postsecondaires québécois est passée sous le radar des médias au cours de la dernière année. C'est par accumulation de dénonciations que la problématique d'agressions sexuelles est devenue virale. Par les témoignages d'étudiantes courageuses, nous avons réalisé qu'aucune université et qu'aucun cégep n'est réellement outillé pour répondre aux besoins des survivantes. Les administrations ont même laissé les agresseurs dans une ambiance de liberté et de sécurité sur leur campus, dû à la culture de l'impunité qui est présente. Face à cette inaction, les associations étudiantes membres ont donc adopté en congrès une campagne annuelle contre la culture du viol et les agressions sexuelles qui vise à être inclusive, intersectionnelle et anti-oppressive.

Des revendications sur les services offerts aux victimes se joignent évidemment à une telle campagne. En effet, il semble que l'on doive penser et structurer une nouvelle forme d'aide aux victimes accessible dans les établissements postsecondaires. Pour ce faire,

on peut s'inspirer, voire implanter des services déjà existants. Plusieurs organismes œuvrent déjà dans les luttes contre la culture du viol et les agressions sexuelles. En plus de s'assurer d'une qualité déjà existante par leur expérience, le Regroupement Québécois des Centres d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel (RQCALACS) a une analyse féministe de la problématique et offre des services non mixtes à une clientèle exclusivement composée de femmes. Leur vision progressiste est la base de leur intervention, permettant un « Nous » inclusif et solidaire dans les luttes pour les femmes aux réalités de vulnérabilité, que ce soit, par exemple, par l'identification sexuelle et de genre minoritaire, par le contexte de pauvreté ou par le racisme systémique que vivent déjà ces femmes. Ce « Nous » inclusif veut aussi créer des liens avec les différents comités locaux féministes, pour converger les luttes communes, comme celle d'implanter des CALACS sur les campus postsecondaires. Le RQCALACS compte 26 membres qui opèrent dans plusieurs régions du Québec.

À la suite des échanges avec une représentante du RQCALACS, quelques solutions ont été amenées afin de combattre le manque de mesures pourtant indispensables à la prise en charge des besoins des victimes d'agressions sexuelles dans les campus d'établissements postsecondaires. Les associations étudiantes de chaque établissement peuvent déjà faire des démarches auprès d'un CALACS ou d'un autre organisme près de leur campus. Déjà quelques établissements ont des ententes avec des organismes communautaires de leur région pour pallier le manque de services existants. Si nous souhaitons rendre cette lutte au niveau national, un CALACS pourrait naître et se spécialiser dans les services offerts aux étudiantes.

Les objectifs derrière la revendication d'implanter des CALACS dans les campus ne s'inscrivent pas seulement dans une aide directe pour les victimes, ce que l'embauche d'un intervenant ou d'une intervenante permettrait de combler. En effet, les CALACS seraient aussi là pour faire de la prévention, soit par des activités de sensibilisation, d'information et de formation, en plus de lutter contre les violences faites aux femmes par la participation à des luttes plus vastes et par l'organisation d'actions à ce sujet, ce qui explique la revendication plus large faite par l'ASSÉ.

Cette lutte doit être féministe, et sera féministe tant qu'il le faudra.

Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est un syndicat étudiant national qui regroupe près de 70 000 membres dans une quarantaine d'associations étudiantes tant collégiales qu'universitaires à travers le Québec. Bien que les syndicats soient des associations défendant généralement les droits des travailleurs et travailleuses, l'ASSÉ se veut elle aussi un véritable syndicat voué à la défense des intérêts des étudiantes et étudiants du Québec. L'ASSÉ met au cœur de ses actions la diffusion de l'information et la mobilisation de ses membres. Ce syndicat combat notamment pour une plus grande accessibilité à l'éducation postsecondaire, pour que tous et toutes puissent étudier.

Pour le droit à l'éducation

L'éducation est un droit fondamental, et non un simple service que l'on peut acheter. Chacune des luttes de l'ASSÉ s'inscrit, entre autres, dans cette volonté de permettre à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec d'avoir accès à une éducation gratuite, publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination. C'est dans cette optique que les membres de l'ASSÉ se battent constamment pour abattre, une à une, les barrières économiques que les gouvernements posent devant nos cégeps et nos universités.

Pour un syndicalisme combatif et démocratique

Il est important de faire preuve de cohérence entre nos valeurs et nos actions : à des revendications progressistes et démocratiques correspond une stratégie d'action progressiste et démocratique. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les campagnes menées par les mouvements combatifs, misant sur la mobilisation et l'action de masse, que les programmes sociaux les plus importants ont été obtenus. C'est pourquoi on peut qualifier ce mode d'action de syndicalisme étudiant de combat.

Cela implique d'abord le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout donner l'espace aux étudiants et étudiantes pour aboutir à des prises de décisions collectives. L'assemblée générale – lieu décisionnel ouvert à l'ensemble des membres d'une association – permet l'expression de cette culture démocratique combative.

Les décisions prises en Congrès – instance suprême de l'ASSÉ – découlent des décisions prises dans les différentes associations membres. Celles-ci conservent en tout temps leur autonomie. Démocratie, autonomie et combativité guident les membres de l'ASSÉ dans leurs actions.



CE JOURNAL EST RÉUTILISABLE: REMETTEZ-LE DANS UN PRÉSENTAIRE, OU DONNEZ-LE À UN OU UNE AMI-E!